

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Pétition pour empêcher le démantèlement des cures vaudoises

1. PREAMBULE

La Commission thématique des pétitions a siégé en dates du 7 décembre 2017 et du 18 janvier 2018 pour examiner cette pétition. Elle était composée de Mme Séverine Evéquo (remplacée par Suzanne Junglaus Delarze le 7.12.2017), ainsi que de MM. François Cardinaux, Olivier Epars, Guy Gaudard, Philippe Liniger, Pierre-André Pernoud, Olivier Petermann, Jean-Louis Radice, Daniel Ruch, Daniel Trolliet (remplacé par Delphine Probst le 18.1.2018), sous la présidence de M. Vincent Keller.

MM. Yvan Cornu et Jérôme Marcel, secrétaires de commission parlementaire, ont établi les notes de séance et nous les remercions vivement pour leur travail.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Les trois représentants des pétitionnaires sont membres du comité de Patrimoine suisse, Section vaudoise : Mme Béatrice Lovis, présidente, Mme Christiane Betschen et M. Alexandre Antipas.

Représentant de l'Etat : La délégation entendue est composée de M. Pascal Broulis, chef du DFIRE, et Philippe Pont, chef du SIPAL.

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

Patrimoine suisse section vaudoise, qui a lancé la pétition, est convaincu de la valeur patrimoniale et de l'utilité sociale des cures historiques vaudoises. La conservation de cet ensemble architectural unique en Suisse est de la responsabilité de l'Etat de Vaud qui doit assumer son entretien. En projetant de vendre au plus offrant une vingtaine de cures, l'Etat démantèle son propre patrimoine et contrevient à son devoir d'exemplarité. Pour toutes ces raisons, la section vaudoise de Patrimoine suisse demande que l'Etat renonce à toute vente de cures construites par les autorités bernoises ou vaudoises pendant la période historique de 1536 à 1845 afin de conserver le maintien de ce corpus entre les mains de l'Etat et de garder la maîtrise de son avenir.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Les préoccupations des pétitionnaires portent particulièrement sur les cures qui sont en notes 3 et 4 au recensement architectural et qui ne bénéficient d'aucune protection, car elles ne sont pas mises à l'inventaire. Dans l'absolu, ces cures pourraient être lourdement transformées par des propriétaires privés, voire même détruites. Il s'agirait d'un appauvrissement culturel et patrimonial. Parmi les 20 cures mises en vente, Patrimoine suisse admet la vente sous conditions de 6 cures construites après 1845, pour autant que la priorité pour leur achat soit donnée aux communes et aux paroisses, et que ces cures soient inscrites à l'inventaire et fasse ainsi l'objet d'un classement qui les protégerait. Les pétitionnaires demandent en effet que cette collection de cures dites historiques reste entièrement propriété de l'Etat. A ce jour, 18 cures vaudoises ont déjà été vendues (EMPD 305 de 2006) mais elles étaient classées en notes 5 et 6 et aucune ne faisait partie des 110 cures dites historiques.

Politique patrimoniale globale

La section vaudoise de Patrimoine suisse observe depuis quelques années l'absence d'une politique de conservation globale du patrimoine, elle relève au contraire une politique du saucissonnage, c'est-à-dire que sans vision à long terme, l'Etat vend une vingtaine de cures aujourd'hui, puis en vendra une vingtaine dans trois ou quatre ans. Cela revient au démantèlement progressif du patrimoine du canton.

5. AUDITION DES REPRESENTANTS DE L'ETAT

Le chef du DFIRE dresse une synthèse de ce dossier des cures, dans lequel il n'y a à son avis pas d'urgence. Dans le cadre d'interventions parlementaires pendantes, il y aura l'occasion de répondre aux interrogations.

Il y a une douzaine d'années, le projet Eglise vaudoise en mutation a provoqué des fusions de paroisses ; parallèlement, des pasteurs ont renoncé à habiter les cures, l'obligation d'y vivre ayant été levée. De plus, à certain moment l'Etat a voulu se faire de l'argent sur les cures, ce qui a obligé des pasteurs à les quitter pour cause de loyers trop élevés au regard de leurs revenus, une approche qui a été revue depuis. D'un commun accord, lors de la première série de vente de cures, leur loyer a été ramené à Fr. 2000.- au maximum, le but étant que ces cures restent vivantes, les cures étant des lieux culturels, mais également associatifs, etc. Ce prix hors marché était lié au but constitutionnel concernant les églises reconnues.

Dix-huit cures ont été vendues à ce moment, principalement à des communes ou associations de communes, en cas d'absence d'intérêt, cela passe par un appel d'offre dans la FAO, tout en se gardant la possibilité de ne pas vendre l'objet si les acquéreurs potentiels n'ont pas les moyens d'entretenir ce patrimoine. C'est un modèle réfléchi.

Le synode a par la suite approché l'Etat, ce qui a permis de dresser un inventaire de tous les biens culturels et de définir une liste de cures. A cette occasion, l'EERV a fourni une liste des cures qui ne seraient définitivement plus occupées par les pasteurs, ce qui a abouti à une liste d'une vingtaine de cures qui ne seraient plus affectées aux fonctions pastorales et entraient dès lors dans le giron de l'Etat.

La vente prévue de ces cures ne vise pas à démembrer quoi que ce soit : il y a deux ans il a été décidé de procéder à la vente d'une série de cures suite à ce retrait de l'EERV selon un modèle qui prend du temps (inventorier, rapport au GC, etc...) avec une priorité envers la commune, une relation de collectivité à collectivité, permettant une meilleure approche. Il ne s'agit pas de brader le patrimoine cantonal, mais de fixer un prix sur un terrain d'entente. La deuxième priorité concerne les associations à but idéal. L'objectif étant que les cures restent des lieux ouverts au lieu de se fermer, un processus long, en lien et respect avec le patrimoine.

Concernant la peur que les cures disparaissent, il ne faut pas oublier que nombre de ces cures sont classées et à l'inventaire.

En conclusion, le processus en cours devrait durer environ sept ou huit ans, l'objectif est de ne pas brader ce patrimoine tout en l'aliénant en direction de vrais projets de valorisation de ces cures.

Réponses des services de l'Etat aux commissaires :

- a. Dans les cures à vendre, il n'y plus de pasteurs qui y vivent, qu'il n'y a aucun contentieux ouverts sur ces vingt cures. Les baux ont été dénoncés en bonne forme. Douze sont vides et huit encore avec des locataires.
- b. Le chef du SIPAL précise que sur les vingt cures à remettre, cinq nécessitent une rénovation lourde entre 1,5 et 1,8 millions, sept nécessitent des rénovations légères ou ponctuelles, une seule une rénovation complète, et sept sont en bon état et utilisables de suite.
- c. Le chef du DFIRE préfère vendre ce bien aux bonnes personnes, faire un bon prix aux communes que devoir continuer à gérer à distance sans vraiment pouvoir intervenir.
- d. Les services de l'Etat précisent que le plafond d'endettement peut en tout temps être modifié puisque celui-ci est voté en début de législature par le conseil communal.

6. DELIBERATIONS

La majorité de la commission est d'avis que de vendre ces cures n'est pas un démantèlement mais un changement d'affectation.

Vu que ces bâtisses ne sont plus louées par les pasteurs, il est normal de trouver la solution la plus intéressante.

L'idée de vendre ces cures aux communes ou associations à but d'utilité publique a plu aux commissaires.

Et enfin, si l'acheteur d'une cure est une commune, certainement que celle-ci va tout mettre en œuvre pour la rendre vivante.

7. VOTE

Par 8 voix contre, 3 voix pour et aucune abstention, la commission recommande au Grand conseil de classer cette pétition.

Séverine Evéquoz annonce un rapport de minorité.

Prévonloup, le 04 avril 2018.

Le rapporteur de
majorité:
(Signé) Philippe Liniger

Annexe : Liste des cures demeurant propriété de l'Etat de Vaud. Synthèse des mesures de protection en vigueur, SIPAL

Liste des cures demeurant propriété de l'Etat de Vaud

Synthèse des mesures de protection en vigueur

LISTE DES CURES DEMEURANT PROPRIETE DE L'ETAT ET MESURES DE PROTECTION EN VIGUEUR

N° sur la carte	Cure	N°ECA	Adresse	NOTE AU RECENSEMENT ARCHITECTURAL CANTONAL	PROTECTIONS					REMARQUES
				1 = Monument d'intérêt national; 2 = Monument d'intérêt régional; 3 = Objet d'intérêt local; 4 = Objet bien intégré; 5 = Objet présentant des qualités et des défauts; 6 = Objet sans intérêt; 7 = Objet dérangeant, altère le site	Classement comme monument historique (MH) (mesure de protection légale cantonale, art. 52ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire cantonal (INV) (mesure de protection légale cantonale, art. 49ss LPNMS)	Protection générale (PGN) (articles 46ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire de la protection des biens culturels, catégorie A et B (PBCA - PBCB) (Objets placés sous la surveillance et la protection de la Confédération)	Liste des objets placés sous la protection de la Confédération (MHCF) (Objets dont les travaux ont été subventionnés par la Confédération)	
1	AGIEZ	87	Rue des Fontaines 5	2		INV du 07.12.1979 sur L'ENSEMBLE (Cure et rural)				
2	AIGLE	824	Avenue du Cloître 23	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 30.08.1985 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET LE RURAL		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE	MHCF du 27.04.1995 sur L'ENSEMBLE	Le rural est en note 2 et la fontaine est en note 4 au recensement
3	APPLES	160	Ruelle du Milieu	3			PGN du 04.10.1995 sur L'ENSEMBLE			Les 3 dépendances de la cure ont une note 4 au recensement
4	ASSENS 1	52	Route de la Riaz 3	2		INV du 23.10.1991 sur L'ENSEMBLE (Cure et jardin)	PGN du 25.07.1973 SUR LA FONTAINE COUVERTE. PGN du 23.10.1991 LES DEPENDANCES			La fontaine couverte et les dépendances sont en note 3 au recensement
5	ASSENS 2	64	Route St-Germain 20	2		INV du 23.10.1991 sur L'ENSEMBLE (Cure et rural)				
6	AUBONNE 1	297	Rue Duquesne 2	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 07.06.1985 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES				
7	AUBONNE 2	377	Rue du Moulin 1	2	MH du 02.10.1970 sur LE POELE EN FAIENCE ET LE CADRE DE CHEMINEE. MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 07.06.1985 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES				
8	AVENCHES	54	Rue du Jura 2	1	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 06.11.1974 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET LA SALLE DE PAROISSE		PBCA du 27.11.2009 sur L'ENSEMBLE		La salle de Paroisse est en note 3 au recensement
9	BALLAIGUES	152	Grand-Rue 3	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 28.09.1990 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES				
10	BAULMES	18	Rue de la Cure 5	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 22.01.1997 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES	PGN du 25.07.1973 sur LA FONTAINE	PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		La fontaine est en note 3 au recensement
11	BEGNINS	312	Grand-Vy 3	2		INV du 25.06.1986 sur L'ENSEMBLE (Cure, murs, entrée, cour et jardin)				Le garage est en note 6 au recensement
12	BELMONT-LAUSANNE	186	Chemin de la Cure 5	4						Le garage est en note 6 au recensement
13	BERCHER	201	Chemin de l'Eglise 13	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 28.09.1990 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		
14	BEX	474	Rue Centrale 2	2		INV du 25.06.1986 sur L'ENSEMBLE (CURE Y COMPRIS MURS DE CLOTURE ET JARDIN)				
15	BIERE	285	Rue Confrérie 5	2		INV du 07.06.1985 sur L'ENSEMBLE				Le bûcher et le garage sont en note 6 au recensement
16	BOTTENS	8	Route du Château 1	2	MH du 11.03.1966 sur LE FOUR A PAIN	INV du 01.05.1991 sur L'ENSEMBLE	PGN du 01.05.1991 sur LA DEPENDANCE (dépôt à charbon)		MHCF du 09.06.1997 sur LA CURE CATHOLIQUE, LE PARC ET LE JARDIN	Le garage enterré est en note 6 au recensement

LISTE DES CURES DEMEURANT PROPRIETE DE L'ETAT ET MESURES DE PROTECTION EN VIGUEUR

N° sur la carte	Cure	N°ECA	Adresse	NOTE AU RECENSEMENT ARCHITECTURAL CANTONAL	PROTECTIONS					REMARQUES
				1 = Monument d'intérêt national; 2 = Monument d'intérêt régional; 3 = Objet d'intérêt local; 4 = Objet bien intégré; 5 = Objet présentant des qualités et des défauts; 6 = Objet sans intérêt; 7 = Objet dérangeant, altère le site	Classement comme monument historique (MH) (mesure de protection légale cantonale, art. 52ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire cantonal (INV) (mesure de protection légale cantonale, art. 49ss LPNMS)	Protection générale (PGN) (articles 46ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire de la protection des biens culturels, catégorie A et B (PBCA - PBCB) (Objets placés sous la surveillance et la protection de la Confédération)	Liste des objets placés sous la protection de la Confédération (MHCF) (Objets dont les travaux ont été subventionnés par la Confédération)	
17	BURSINS	95	Place des Tilleuls 1	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 25.06.1986 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES		PBCA du 27.11.2009 sur L'ENSEMBLE		
18	BURTIGNY	9	Chemin de l'Eglise 3	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 28.09.1990 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES				
19	CERNAT	432	Route de Leysin 1	3			PGN du 11.02.2002 sur L'ENSEMBLE			
20	CHAMPAGNE	31	Rue Saint-Maurice 10	3			PGN du 28.09.1990 sur L'ENSEMBLE			
21	CHARDONNE	380	Chemin du Rio Breguet 1	2		INV du 28.09.1990 sur L'ENSEMBLE	PGN du 28.09.1990 sur LA FONTAINE ET LE PAVILLON			La fontaine et le pavillon sont en note 3, les garages et les dépôts sont en note 6 au recensement
22	CHATEAU-D'OEX 1	258	Route de la Villa d'Oex 4	2		INV du 01.02.1995 sur L'ENSEMBLE				Le garage est en note 6 au recensement
23	CHATEAU-D'OEX 2	393	Chemin des Charmilles 18	4						
24	CHAVORNAY	330	Rue du Collège 7	2		INV du 07.12.1979 sur L'ENSEMBLE				
25	CHENE-PAQUIER	31	Route de Molondin 22	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 04.10.1995 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES		PBCA du 27.11.2009 sur L'ENSEMBLE		
26	CHESIERES	1821	Route du Roc 1	4						
27	CHEXBRES	127	Place de l'Eglise 13	2		INV du 01.02.1995 sur L'ENSEMBLE				Le garage est en note 6 au recensement
28	COMMUGNY	23	Route de l'Eglise 18	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 03.07.1992 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET SUR LA FONTAINE	PGN du 03.07.1992 sur LE PAVILLON, LE COUVERT ET LE MUR	PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE	MHCF du 18.04.1984 sur L'ENSEMBLE	Le pavillon, le mur et le couvert sont en note 3 et la salle de paroisse (avec des éléments anciens) est en note 6 au recensement
29	CONCISE	195	Place de l'Eglise 1	2		INV du 07.05.1976 sur L'ENSEMBLE				
30	CORCELLES-PAYERNE	2	Rue du Collège 2	2		INV du 07.05.1976 sur L'ENSEMBLE				
31	CORSIER-SUR-VEVEY	61	Place du Temple 4	2		INV du 25.06.1986 sur L'ENSEMBLE		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE	MHCF du 23.11.1982 sur L'ENSEMBLE	Le garage est en note 6 au recensement
32	COSSONAY-VILLE	253	Chemin du Prieuré 3	3		INV du 14.01.1976 sur L'ENSEMBLE				Le bûcher est en note 6 au recensement
33	CRASSIER	437	Chemin de Montelly 19	3			PGN du 23.10.1991 sur L'ENSEMBLE			

LISTE DES CURES DEMEURANT PROPRIETE DE L'ETAT ET MESURES DE PROTECTION EN VIGUEUR

N° sur la carte	Cure	N°ECA	Adresse	NOTE AU RECENSEMENT ARCHITECTURAL CANTONAL	PROTECTIONS					REMARQUES
				1 = Monument d'intérêt national; 2 = Monument d'intérêt régional; 3 = Objet d'intérêt local; 4 = Objet bien intégré; 5 = Objet présentant des qualités et des défauts; 6 = Objet sans intérêt; 7 = Objet dérangeant, altère le site	Classement comme monument historique (MH) (mesure de protection légale cantonale, art. 52ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire cantonal (INV) (mesure de protection légale cantonale, art. 49ss LPNMS)	Protection générale (PGN) (articles 46ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire de la protection des biens culturels, catégorie A et B (PBCA - PBCB) (Objets placés sous la surveillance et la protection de la Confédération)	Liste des objets placés sous la protection de la Confédération (MHCF) (Objets dont les travaux ont été subventionnés par la Confédération)	
34	CRISSIER	57	Chemin du Casard 2	2		INV du 01.05.1991 sur L'ENSEMBLE Y COMPRIS LE FOUR				Le bûcher est en note 4 au recensement
35	CUARNENS	13	Rue du Temple 9	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 11.08.1982 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES				
36	CUDREFIN-MONTET	208	Chemin Derrière-les-Vignes 1	2	MH du 25.05.1900 sur LES PORTES ET LES FENETRES ANCIENNES	INV du 16.07.1993 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES	PGN du 25.07.1973 sur LA FONTAINE	PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		La fontaine est en note 3 et le garage en note 6 au recensement
37	CULLY	217	Rue de la Justice 14	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 16.07.1993 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET LE RURAL				
38	DAILLENS	134	Rue du Château 2	1		INV du 11.08.1982 sur L'ENSEMBLE		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		
39	DOMPIERRE VD	56	Route de Lucens 8	2		INV du 04.03.1998 sur L'ENSEMBLE	PGN du 04.03.1998 sur LA DEPENDANCE			La dépendance est en note 3 au recensement
40	ECHALLENS	149	Avenue de la Gare 1	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 07.12.1979 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES				
41	ECUBLENS VD	289	Place du Motty 1	3			PGN du 03.07.1992 sur L'ENSEMBLE			Le garage est en note 6 au recensement
42	EPALINGES	306	Chemin de la Cure 6	3		INV du 22.01.1997 sur L'ENSEMBLE Y COMPRIS L'ANCIENNE REMISE	PGN du 25.07.1973 sur LA FONTAINE			L'ancienne remise est en note 2 au recensement
43	ETOY	188	Route de la Gare 5	2		INV du 25.06.1986 sur LA CURE, LES MURS, LA COUR ET LE JARDIN	PGN du 29.11.2006 sur LE GARAGE ET LE BUCHER			Le garage et le bûcher sont en note 3, la fontaine demi-lune et la fontaine rectangulaire sont en note 4 au recensement
44	GENOLIER	53	Route de Trélex 10	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 14.01.1976 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET LA DEPENDANCE AU SUD-OUEST		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		La dépendance au sud-ouest est en en note 3 et le garage au nord-est est en note 4 au recensement
45	GIMEL	231	Place de l'Eglise 1	3	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR		PGN du 29.11.2006 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES			Le garage est en note 6 au recensement
46	GINGINS	139	Rue de l'Eglise 9	2	MH du 22.02.1955 sur LES FACADES ET LE TOIT. MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 22.01.1997 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE	MHCF du 28.04.1995 sur L'ENSEMBLE	
47	GLAND	160	Grand-Rue 36	3		INV du 30.08.1985 sur L'ENSEMBLE				
48	GOUMOENS-LA-VILLE	41	Rue Château-Dessus 3	3			PGN du 23.10.1991 sur L'ENSEMBLE			Le garage est en note 6 au recensement
49	GRANDCOUR	241	Ressudens 28	2		INV du 30.08.1985 sur L'ENSEMBLE	PGN du 16.12.2002 sur LA DEPENDANCE			La dépendance est en note 3 et le garage en note 6 au recensement
50	GRANDSON	128	Rue Haute 23	2		INV du 07.12.1979 sur L'ENSEMBLE		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		

LISTE DES CURES DEMEURANT PROPRIETE DE L'ETAT ET MESURES DE PROTECTION EN VIGUEUR

N° sur la carte	Cure	N°ECA	Adresse	NOTE AU RECENSEMENT ARCHITECTURAL CANTONAL	PROTECTIONS					REMARQUES
				1 = Monument d'intérêt national; 2 = Monument d'intérêt régional; 3 = Objet d'intérêt local; 4 = Objet bien intégré; 5 = Objet présentant des qualités et des défauts; 6 = Objet sans intérêt; 7 = Objet dérangeant, altère le site	Classement comme monument historique (MH) (mesure de protection légale cantonale, art. 52ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire cantonal (INV) (mesure de protection légale cantonale, art. 49ss LPNMS)	Protection générale (PGN) (articles 46ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire de la protection des biens culturels, catégorie A et B (PBCA - PBCB) (Objets placés sous la surveillance et la protection de la Confédération)	Liste des objets placés sous la protection de la Confédération (MHCF) (Objets dont les travaux ont été subventionnés par la Confédération)	
51	GRANGES-MARNAND	174	Route de l'Eglise 32	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 23.02.1990 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE	MHCF du 28.04.1995 sur L'ENSEMBLE	
52	GRESSY	7017	Chemin de l'Eglise 3	2			PGN du 22.01.1997 sur LE RURAL			La fontaine est en note 4 au recensement
53	GRYON	93	Le Vieux Chemin 11	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 23.02.1990 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET LA GRANGE				
54	LAUSANNE	8852	Cité-Derrière 16	2		INV du 28.10.1987 sur L'ENSEMBLE		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		
55	LA SARRAZ	167	Place de la Tour 4	2		INV du 07.12.1979 sur L'ENSEMBLE Y COMPRIS LE RURAL				
56	LAVEY-VILLAGE	177	Route des Prés Râpets 10	4						
57	LE LIEU	83	Grand-Rue 20	2		INV du 25.06.1986 sur L'ENSEMBLE			MHCF du 28.04.1995 sur L'ENSEMBLE	
58	LE SENTIER	123	Grand-Rue 43	3			PGN du 02.12.2003 sur L'ENSEMBLE			Le garage est en note 6 au recensement
59	L'ETIVAZ	2120	Vers la Chapelle	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 01.02.1995 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		
60	LEYSIN	285	Rue Louis-Favez 19	2		INV du 07.05.1976 sur L'ENSEMBLE				
61	LIGNEROLLE	46	Montée du Village 2	2		INV du 11.08.1982 sur L'ENSEMBLE				
62	L'ISLE	256	Chemin de la Cure 2	2		INV du 11.08.1982 sur L'ENSEMBLE Y COMPRIS LA SALLE PAROISSIALE ET LE RURAL				
63	LONAY	1	Chemin de la Riaz 2	2		INV du 20.03.1996 sur L'ENSEMBLE	PGN du 20.03.1996 sur LA FONTAINE			La fontaine est en note 3 et le centre paroissial est en note 6 au recensement
64	LONGIROD	12	Grand'Rue 7	3			PGN du 01.05.1991 sur L'ENSEMBLE Y COMPRIS LA DEPENDANCE			
65	LUCENS	158	Chemin de la Cure 2	2		INV du 01.05.1991 sur L'ENSEMBLE				La dépendance et la fontaine sont en note 4 au recensement
66	LUSSY-SUR-MORGES	59	Place de l'Eglise 1	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 23.02.1990 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET SUR LES COMMUNS ET LA SALLE DE PAROISSE				
67	LUTRY	269	Place du Temple 2	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 18.12.2003 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES		PBCB du 15.04.2014 sur L'ENSEMBLE	MHCF du 28.04.1995 sur L'ENSEMBLE	Mention: éléments anciens. La dépendance est en note 6 au recensement

LISTE DES CURES DEMEURANT PROPRIETE DE L'ETAT ET MESURES DE PROTECTION EN VIGUEUR

N° sur la carte	Cure	N°ECA	Adresse	NOTE AU RECENSEMENT ARCHITECTURAL CANTONAL	PROTECTIONS					REMARQUES
				1 = Monument d'intérêt national; 2 = Monument d'intérêt régional; 3 = Objet d'intérêt local; 4 = Objet bien intégré; 5 = Objet présentant des qualités et des défauts; 6 = Objet sans intérêt; 7 = Objet dérangeant, altère le site	Classement comme monument historique (MH) (mesure de protection légale cantonale, art. 52ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire cantonal (INV) (mesure de protection légale cantonale, art. 49ss LPNMS)	Protection générale (PGN) (articles 46ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire de la protection des biens culturels, catégorie A et B (PBCA - PBCB) (Objets placés sous la surveillance et la protection de la Confédération)	Liste des objets placés sous la protection de la Confédération (MHCF) (Objets dont les travaux ont été subventionnés par la Confédération)	
68	MEZIERES VD	69	Ruelle du Pasteur Martin 1	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 22.01.1997 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES				Le rural de la cure (salle de paroisse) est en note 4 au recensement
69	MONTAGNY-YVERDON	14	Chemin Cotty-Dessus 2	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR. MH du 17.12.1910 sur LA PORTE DE LA CURE DATANT DE 1768	INV du 25.06.1986 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES	PGN du 16.12.2004 sur LA DEPENDANCE. PGN du 25.07.1973 sur LA FONTAINE			La dépendance et la fontaine sont en note 3 au recensement
70	MONTPREVEYRES	43	Chemin de l'Eglise 12	1		INV du 23.10.1991 sur L'ENSEMBLE Y COMPRIS RURAL, FOUR ET FONTAINE			MHCF du 15.10.1991 sur L'ENSEMBLE	Le four et la fontaine sont en note 2 et le garage est en note 4 au recensement
71	MONTREUX - CLARENS	1580	Av. Eugène Rambert 23 à Clarens	4						
72	MONTREUX	5288	Avenue du Midi 23	2	MH du 16.02.1968 sur L'EXTERIEUR DE LA CURE ET L'ANNEXE		PGN du 01.05.1991 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET L'ANNEXE			
73	MONT-SUR-LAUSANNE	201	Route de la Blécherette 2	2		INV du 03.07.1992 sur L'ENSEMBLE	PGN du 03.07.1992 sur LA DEPENDANCE ET LE FOUR			La dépendance, le four et la fontaine sont en note 3 au recensement
74	MORGES 1	330	Place de l'Eglise 3	2	MH du 25.11.1953 sur L'ENSEMBLE			PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		
75	MORGES 2	965	Rue des Charpentiers 13	3			PGN du 18.12.2003 sur L'ENSEMBLE			Mention: éléments anciens
76	MORRENS	68	Chemin du Major Davel 2	2		INV du 06.11.1974 sur L'ENSEMBLE		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		
77	MOUDON	10	Rue Grenade 32	1		INV du 11.08.1982 sur L'ENSEMBLE				
78	NOVILLE	93	Place de la Cure 2	1		INV du 01.02.1995 sur L'ENSEMBLE		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE	MHCF du 15.08.1994 sur L'ENSEMBLE	
79	NYON	588	Rue du Prieuré 10 A	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR. MH du 03.12.1952 sur DEUX FACADES ET TOITURE VERSANT SUD DE LA CURE ET DE LA DEPENDANCE	INV du 03.07.1992 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES	PGN du 03.07.1992 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES DE LA DEPENDANCE DE LA CURE		MHCF du 11.05.1984 sur L'ENSEMBLE	La dépendance de la cure est en note 3 au recensement
80	OLLON VD	9	Chemin de la Cure 1	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR. MH du 14.01.1955 sur LES FACADES ET LA TOITURE	INV du 23.10.1991 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		
81	ORBE	296	Rue Davall 5	1		INV du 28.09.1990 sur L'ENSEMBLE				Le garage est le local d'archives sont en note 6 au recensement
82	ORON-LA-VILLE	7002	Le Bourg 17	2		INV du 09.01.1985 sur L'ENSEMBLE		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		
83	OULENS-ECHALLENS	26	Route de Bettens 6	2		INV du 23.10.1991 sur L'ENSEMBLE Y COMPRIS LE FOUR, LE POULAILLER ET LE BUCHER				
84	PALEZIEUX-VILLAGE	77	Rue de la Bougne 8	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 25.06.1986 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET LE FOUR		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE	MHCF du 15.08.1994 sur L'ENSEMBLE	

LISTE DES CURES DEMEURANT PROPRIETE DE L'ETAT ET MESURES DE PROTECTION EN VIGUEUR

N° sur la carte	Cure	N°ECA	Adresse	NOTE AU RECENSEMENT ARCHITECTURAL CANTONAL	PROTECTIONS					REMARQUES
				1 = Monument d'intérêt national; 2 = Monument d'intérêt régional; 3 = Objet d'intérêt local; 4 = Objet bien intégré; 5 = Objet présentant des qualités et des défauts; 6 = Objet sans intérêt; 7 = Objet dérangeant, altère le site	Classement comme monument historique (MH) (mesure de protection légale cantonale, art. 52ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire cantonal (INV) (mesure de protection légale cantonale, art. 49ss LPNMS)	Protection générale (PGN) (articles 46ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire de la protection des biens culturels, catégorie A et B (PBCA - PBCB) (Objets placés sous la surveillance et la protection de la Confédération)	Liste des objets placés sous la protection de la Confédération (MHCF) (Objets dont les travaux ont été subventionnés par la Confédération)	
85	PAMPIGNY	153	Crêt de l'Eglise 1	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 01.02.1995 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		Le bûcher et le garage sont en note 6 au recensement
86	PAYERNE	645	Route du Châtelet 2	3			PGN du 29.11.2006 sur L'ENSEMBLE			
87	PERROY	52	Grand-Rue 56	2		INV du 23.02.1990 sur L'ENSEMBLE				Cure, communs, cour et jardin
88	POLIEZ-LE-GRAND	57	Chemin de l'Eglise 3	3	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR		PGN du 20.03.1996 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES			
89	POMY	68	Route de Cronay 11	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 01.02.1995 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES	PGN du 01.02.1995 sur LE RURAL DE LA CURE ET L'ANCIEN FOUR			Le rural de la cure et l'ancien four sont en note 3 au recensement
90	PREVERENGES	83	Rue de Lausanne 4	3			PGN du 04.10.1995 sur LA CURE ET LA SALLE DE PAROISSE			
91	PRILLY	373	Chemin de la Cure 1	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 16.07.1993 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET LA FONTAINE				
92	PROVENCE	107	Rue des Riettes 1	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 22.01.1997 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES				
93	PULLY	1096	Avenue du Prieuré 2C	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 25.06.1986 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES. INV du 18.12.2003 sur LE GARAGE (annexe de la Cure)		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE DE LA CURE		
94	RENENS VD	1207	Rue du Village 4	2		INV du 07.05.1976 sur L'ENSEMBLE				
95	ROMAINMOTIER	148	Derrière l'Eglise	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 07.12.1979 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET SUR LA SALLE DE PAROISSE ET LE BUCHER. INV du 24.11.1999 SUR L'ENSEMBLE		PBCA du 23.03.1988 sur PERIMETRE DE L'ANCIENNE ABBAYE		L'ensemble du site de l'abbaye est recensé en note 1
96	ROSSINIERE	72	Chemin de l'Eglise 11	1		INV du 11.08.1982 sur L'ENSEMBLE		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE		
97	ROUGEMONT	283	Route de Flendruz 20	2		INV du 30.08.1985 sur L'ENSEMBLE DE LA CURE	PGN du 27.01.2004 sur LE FOUR	PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE DE LA CURE		Le four est en note 3, le rural et le bûcher sont en note 4 au recensement
98	SAVIGNY	10	Ruelle Saint-Amour 1	3			PGN du 01.02.1995 sur L'ENSEMBLE			L'ancien bûcher est en note 4 au recensement
99	ST-CERGUE	82	Chemin du Carroz d'Amont 18	2		INV du 28.09.1990 sur L'ENSEMBLE			MHCF du 10.03.1997 sur L'ENSEMBLE	
100	ST-CIERGES	8003	Rue de l'Eglise 20	2		INV du 01.02.1995 sur L'ENSEMBLE				La dépendance est en note 4 au recensement

LISTE DES CURES DEMEURANT PROPRIETE DE L'ETAT ET MESURES DE PROTECTION EN VIGUEUR

N° sur la carte	Cure	N°ECA	Adresse	NOTE AU RECENSEMENT ARCHITECTURAL CANTONAL	PROTECTIONS					REMARQUES
				1 = Monument d'intérêt national; 2 = Monument d'intérêt régional; 3 = Objet d'intérêt local; 4 = Objet bien intégré; 5 = Objet présentant des qualités et des défauts; 6 = Objet sans intérêt; 7 = Objet dérangeant, altère le site	Classement comme monument historique (MH) (mesure de protection légale cantonale, art. 52ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire cantonal (INV) (mesure de protection légale cantonale, art. 49ss LPNMS)	Protection générale (PGN) (articles 46ss LPNMS)	Inscription à l'inventaire de la protection des biens culturels, catégorie A et B (PBCA - PBCB) (Objets placés sous la surveillance et la protection de la Confédération)	Liste des objets placés sous la protection de la Confédération (MHCF) (Objets dont les travaux ont été subventionnés par la Confédération)	
101	STE-CROIX	332	Rue Centrale 28	2		INV du 07.12.1979 sur L'ENSEMBLE				
102	ST-LEGIER-CHIESAZ	303	Route des Deux Villages 81	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 23.02.1990 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES				Le bûcher et le garage sont en note 6 au recensement
103	ST-SAPHORIN-LAUAUX	54	Sentier des Rondes 1	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 07.12.1979 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES ET SUR LES MURS		PBCA du 27.11.2009 sur L'ENSEMBLE		
104	SYENS	35	Chemin du Pressoir 11	2		INV du 10.06.2015 sur L'ENSEMBLE DE LA CURE				Le garage est en note 6 au recensement
105	THIERRENS	130	Rue de la Cure 11	2		INV du 01.02.1995 sur L'ENSEMBLE		PBCB du 23.03.1988 sur L'ENSEMBLE	MHCF du 12.08.1994 sur L'ENSEMBLE	
106	VALLORBE	247	Rue de Pontarlier 7	2		INV du 25.06.1986 sur L'ENSEMBLE				
107	VAULION	52	Ruelle du Collège 11	2		INV du 28.09.1990 sur L'ENSEMBLE	PGN du 28.09.1990 sur LA FONTAINE DE 1858			La fontaine datant de 1858 est en note 3 et le garage est en note 6 au recensement
108	VERS-L'EGLISE	784	Route de Vers l'Eglise 1	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR. MH du 14.01.1955 sur LES FACADES ET LE TOIT	INV du 04.10.1995 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES		PBCB du 15.04.2014 sur L'ENSEMBLE		
109	VILLARZEL	1	Impasse En la Ville	2	MH du 21.02.1964 sur L'EXTERIEUR	INV du 28.09.1990 sur TOUTES LES PARTIES NON CLASSEES	PGN du 28.09.1990 sur LE FOUR			Le four et la fontaine sont en note 3 au recensement
110	VILLENEUVE VD	44	Rue des Pressoirs 11	2		INV du 25.06.1986 sur L'ENSEMBLE			MHCF du 15.08.1994 sur L'ENSEMBLE	Le garage est en note 6 au recensement
111	VUARRENS	141	Route de Fey 15	2		INV du 14.01.1976 sur L'ENSEMBLE				
112	VUFFLENS-CHATEAU	33	Chemin du Ministre 1	2		INV du 23.10.1991 sur L'ENSEMBLE DE LA CURE	PGN du 23.10.1991 sur LE RURAL			Le rural est en note 3, le bûcher et le poulailler sont en note 4 et le garage est en note 6 au recensement
113	VUFFLENS-LA-VILLE	20	Grand-Rue 30	3			PGN du 20.03.1996 sur L'ENSEMBLE			
114	VULLIERENS	133	Rue de l'Eglise 32	3			PGN du 01.02.1995 sur L'ENSEMBLE			Cure et dépendances
115	YVONAND	68	Chemin de la Cure 2	2		INV du 03.07.1992 sur L'ENSEMBLE ET LA FONTAINE	PGN du 03.07.1992 sur L'ANCIEN FOUR ET L'ANCIEN RURAL DE LA CURE (salle de paroisse)		MHCF du 05.09.1994 sur L'ENSEMBLE	L'ancien four et l'ancien rural sont en note 3 au recensement
116	YVORNE	94	Rue du Collège 6	2		INV du 16.07.1993 sur L'ENSEMBLE ET LA FONTAINE				Le bûcher et le garage sont en note 4 au recensement

LOCALISATION DES 116 CURES DE MEURANT PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

